



Pollution liée aux déchets marins et plastiques : pistes d'action pour la CRPM

CONTEXTE

A l'occasion de l'Assemblée Générale de la CRPM d'Helsinki, plusieurs régions membres de la CRPM ont demandé que la CRPM se saisisse de la question des déchets marins et plastiques.

Cette note vient en appui d'une démarche en ce sens, et porte sur les questions suivantes :

- Quelle est l'ampleur de la pollution actuelle ?
- Quel est l'impact de cette pollution ?
- Quelles initiatives politiques sont-elles actuellement prises aux niveaux international et européen ?
- Que font les Régions dans ce domaine ?
- Quelles peuvent être les pistes d'action pour la CRPM ?

Les réponses à ces questions se concentrent sur la problématique spécifique des déchets, sans s'ouvrir plus généralement à la problématique générale de l'économie circulaire.

1. Quelle est l'ampleur de la pollution actuelle ?

Quelle est l'ampleur de la pollution actuelle ?

Chiffres clés (Source : Communication « Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire ») :

- La production mondiale de matières plastiques a été multipliée par vingt depuis les années 60; en 2015, elle s'élevait à 322 millions de tonnes et elle devrait encore doubler au cours des vingt prochaines années ;
- Environ 25,8 millions de tonnes de déchets plastiques sont produits en Europe chaque année. Moins de 30% de ces déchets sont récupérés pour être recyclés ;

- La production de matières plastiques et l'incinération des déchets plastiques produisent, à l'échelle mondiale, environ 400 millions de tonnes de CO2 par an ;
- Au niveau mondial, entre 5 et 13 millions de tonnes de matières plastiques –entre 1,5% et 4% de la production mondiale –aboutissent dans les océans chaque année ;
- L'Union européenne est à l'origine du déversement dans les océans d'un volume de déchets plastiques compris entre 150 000 et 500 000 tonnes chaque année.

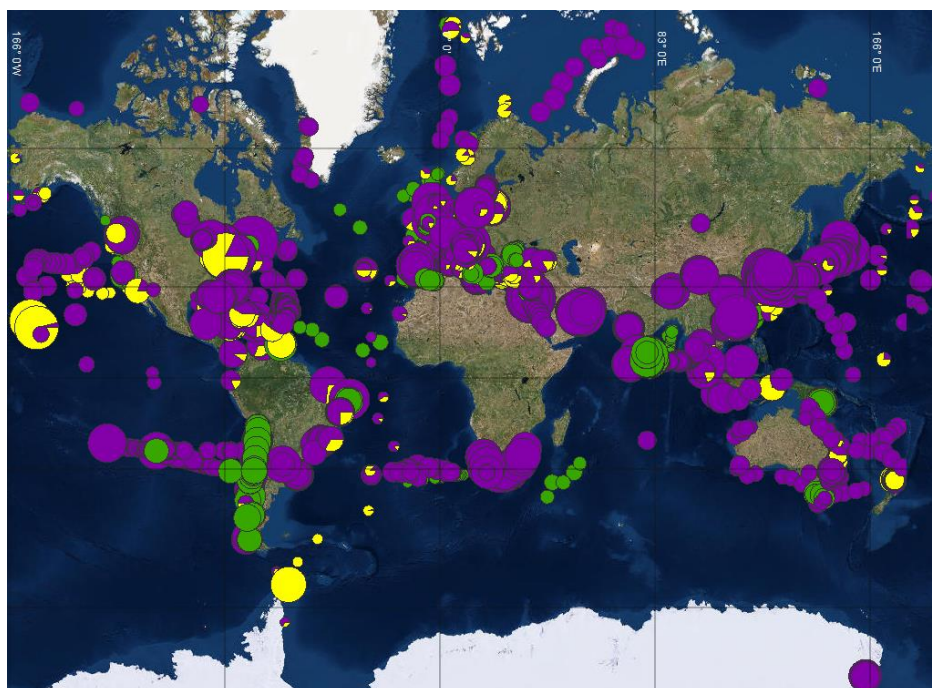
De quels types de déchets parle-t-on ?

80% des déchets marins sont composés de plastique, et comprennent deux types de déchets :

- Macro-plastiques. Les déchets les plus abondants sont les mégots de cigarette, les produits sanitaire (e.g. coton-tiges), les emballages plastiques, bouteilles en plastiques et produits à utilisation unique (e.g. sacs plastiques, pailles, gobelets, vaisselle en plastique) ;
- Micro-plastiques. Il peut par exemple s'agir de billes plastiques ou microbilles provenant de cosmétiques ou de produits de soin, de fibres plastiques des vêtements lors du lavage en machine, ou de particules synthétiques de pneus de voiture.

Où se trouvent les déchets marins et plastiques ?

La carte ci-dessous représente les principales concentrations de déchets en mer. Les déchets plastiques sont représentés en violet.



Source : [Litterbase](https://litterbase.org/)

2. Quel est l'impact de cette pollution ?

Impact sur la vie humaine

Les impacts de la pollution actuelle sur la vie humaine sont encore mal connus, mais la présence de plastique et de substances chimiques dans les produits de la mer – et terrestres – est avérée.

Impact sur les activités économiques

La pollution a un lourd impact sur plusieurs activités économiques maritimes, telles que le tourisme, le transport maritime, la pêche et l'aquaculture. Selon la Commission européenne, le coût des déchets sauvages pour l'industrie européenne de la pêche a été estimé à environ 1% des recettes générées par les captures réalisées par la flotte de l'Union européenne.

La pollution génère également d'importants coûts de nettoyage.

Impact sur les écosystèmes

Enfin, les déchets marins ont un impact très lourd, et de plus en plus médiatisé sur les écosystèmes. Cet impact consiste en :

- Des enchevêtrements d'animaux, par exemple dans les filets ou sacs plastiques ;
- L'ingestion des déchets plastiques conduisant à des morts par suffocations, ou par perforation ou colmatage de l'estomac, ainsi qu'à une contamination par substances toxiques. Selon l'ONG Surfriders, plus de 100 000 mammifères marins décèdent chaque année des conséquences de la pollution générée par les déchets marins ;
- Un transport d'espèces exotiques via les débris qui circulent en mer ;
- L'altération de l'écosystème via par exemple la destruction de récifs coralliens.

3. Quelles initiatives politiques sont-elles actuellement prises aux niveaux international et européen ?

La question des déchets fait l'objet d'une prise de conscience croissante au niveau international. Une Coalition internationale contre les déchets plastiques a été proposée en Septembre 2016 à l'occasion de la conférence « Our Ocean » à Washington et lancée officiellement à Marrakech lors de la COP22.

En parallèle, le Sommet Rio+20 en 2012 a adopté des plans d'action pour lutter contre les déchets marins dans le cadre des conventions des mers régionales telles qu'HELCOM, OSPAR, Barcelone ou encore Carthagène.

La question est à présent également inscrite au sein de l'objectif 14, dédié à la vie aquatique, des objectifs de développement durable de l'ONU.

L'action de l'UE concernant les déchets marins et plastiques – qui est un élément de réponse à ces orientations internationales, est liée :

- Aux orientations politiques de l'UE sur l'économie circulaire¹, qui comprennent :
 - Une [Communication](#) sur une stratégie européenne relative aux matières plastiques dans une économie circulaire ;
 - Une [Communication](#) sur l'interaction entre les substances chimiques, les produits et les déchets ;
 - Une [Communication](#) relative à un cadre de suivi de l'économie circulaire ;
 - Une nouvelle [directive](#) sur les installations de réception portuaires ;
- A la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Un des 11 descripteurs du bon état écologique des eaux marines défini par cette directive est relatif aux déchets marins ;
- Aux orientations politiques de la Commission européenne en matière de gouvernance internationale des océans, qui comprennent la lutte contre les déchets marins dans les eaux de l'UE, avec le soutien du Fonds pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Les engagements spécifiques de l'UE concernant les déchets marins et plastiques

A travers sa communication sur une stratégie européenne relative aux matières plastiques dans une économie circulaire, l'UE a pris 5 grands engagements :

- Réduire les déchets plastiques. Après les efforts réalisés pour réduire l'utilisation des sacs plastique, l'UE se concentrera sur les plastiques à usage unique et les engins de pêche abandonnés. Il s'agit également de limiter l'usage de micro-plastiques et faciliter l'identification des matières plastiques biodégradables et compostables ;
- Faire du recyclage une activité rentable pour les entreprises, notamment, en élaborant de nouvelles règles sur les emballages et un système standardisé pour la collecte des déchets et leur tri au sein de l'UE ;
- Empêcher le rejet de déchets en mer avec la mise en œuvre des nouvelles règles sur les installations de réception portuaires ;
- Stimuler l'innovation et les investissements ;
- Encourager les autres pays à suivre le modèle Européen.

Les prochaines étapes

Ces prochaines étapes consisteront en :

- Une nouvelle directive sur les installations de réceptions portuaires proposée par la Commission en Janvier a été soumise au Parlement européen et au Conseil pour adoption ;
- Une proposition de directive sur les plastiques à usage unique en 2018 ;
- Une révision de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages et des orientations sur la collecte séparée et le tri des déchets qui devraient être publiées en 2019.

¹ La liste complète des mesures relative à la Stratégie Européenne pour les matières plastiques ainsi que leur calendrier de mise en œuvre sont disponibles [ici](#).

La question d'une nouvelle ressource propre de l'UE liée à la production de déchets plastiques

Dans sa communication sur le Cadre Financier Pluri-Annuel de l'UE, la Commission européenne a proposé la création d'une nouvelle ressource propre consistant en une contribution nationale calculée en fonction du volume des déchets d'emballages plastiques non recyclés.

4. Que font les Régions dans ce domaine ?

Dans sa communication concernant les matières plastiques dans une économie circulaire, la Commission Européenne recommande un ensemble d'actions aux autorités régionales, regroupées en quatre ensembles détaillés dans l'Annexe I de cette note :

- Améliorer la qualité du recyclage des matières plastiques et la rentabilité économique ;
- Réduire les déchets plastiques et les dépôts sauvages ;
- Orienter l'investissement et l'innovation vers des solutions circulaires ;
- S'appuyer sur l'action menée au niveau international.

Un nombre croissant de régions développent des actions dans ces domaines. Ces actions peuvent consister en :

- Des actions spécifiques, telles que par exemple celles conduites par la Région Crète, qui procède à des analyses fines de la pollution affectant ses plages à travers le projet BlueIslands ;
- Des stratégies globales, telles que :
 - L'initiative « Zéro plastique 2030 » de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, qui implique la totalité des acteurs publics et privés intervenant dans la chaîne de valeur et de production de déchets plastiques, ainsi que les citoyens, afin de limiter la production de déchets, ainsi que les recycler et les collecter ;
 - Le programme PALMA (Plan d'Action pour les déchets marins) mis en place par la région des Açores, qui consiste en des opérations d'analyse et de suivi des déchets, ainsi que de récolte et de partenariat avec des acteurs tels que les pêcheurs.

En parallèle, plusieurs régions sont engagées dans des programmes de coopération sur ces sujets. La CRPM et ses Commissions Géographiques participent elle-même aux projets suivants, qui abordent les problématiques des déchets :

- Commission Arc Atlantique - projet [Clean-Atlantic](#) – coordonné par le CETMAR (Galice), qui vise à protéger la biodiversité et les services écosystémiques dans l'Espace Atlantique en renforçant les moyens de surveillance, de prévention et d'élimination des déchets (macros) marins. Le projet a également pour mission de sensibiliser et modifier les comportements des parties prenantes et d'améliorer les systèmes de gestion des déchets marins ;
- Commission Inter-Méditerranéenne :
 - [PANACEA](#), qui vise à améliorer la gestion des zones protégées en Méditerranée afin de valoriser et de protéger la biodiversité de la région ;
 - [CO-EVOLVE](#), qui vise à analyser et promouvoir la coexistence des activités humaines et des écosystèmes dans les zones touristiques côtières.

5. Quelles peuvent être les pistes d'action pour la CRPM ?

Suite aux échanges organisés en [Janvier 2018](#) et [Avril 2018](#) et au travail spécifique de certaines Commissions Géographiques de la CRPM, dont la Commission Mer du Nord, les pistes d'action suivantes sont proposées :

- Adopter une déclaration de la CRPM exprimant un soutien aux objectifs de l'UE pour lutter contre les déchets marins et plastiques, et mettant en avant les priorités ci-dessous ;
- S'impliquer dans des campagnes de sensibilisation et des opérations de nettoyage. Des exercices de nettoyage seront organisés par la Commission Mer du Nord de la CRPM en marge de sa conférence annuelle en Juin 2018, et par la CRPM à l'occasion de l'Assemblée Générale de la CRPM à Madeira en Octobre 2018 ;
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre régions en s'appuyant notamment sur les projets européens dans lesquels la CRPM et ses commissions géographiques sont engagées ;
- Contribuer aux débats sur les réglementations européennes pertinents, comme la Directive sur les installations de réceptions portuaires sur laquelle la CRPM travaille à travers son Groupe de Travail Transport ;
- Participer aux débats politiques dans les différents fora pertinents au niveau européen et des bassins maritimes. Au niveau européen, la CRPM a par exemple contribué à l'organisation d'un ensemble de conférences sur les déchets marins et plastiques au Parlement européen en Avril 2018. Au niveau des bassins maritimes, les Commissions Géographiques de la CRPM ont vocation à participer aux travaux des conventions régionales de l'UNEP, ainsi que de l'Union pour la Méditerranée, et des stratégies de bassin maritimes ;
- Mettre en place une stratégie interne à la CRPM et à ses Commissions Géographiques visant à réduire sa production de déchets générés par ses propres activités ;
- Poursuivre la coopération avec d'autres réseaux actifs dans ce domaine tels que KIMO ou ACR+ ainsi qu'avec des ONGs telles que Surfriders engagées sur les déchets marins.

ANNEXE – RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE AUX AUTORITES NATIONALES ET REGIONALES (Source : Communication « Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire »)

Afin **d'améliorer la qualité du recyclage des matières plastiques et la rentabilité économique** de cette activité :

- Privilégier les matières plastiques réutilisables et recyclées dans le cadre des marchés publics
- Faire un meilleur usage de la fiscalité et d'autres instruments économiques pour :
 - Récompenser l'utilisation de matières plastiques recyclées et favoriser le réemploi et le recyclage plutôt que la mise en décharge et l'incinération
 - Intensifier la collecte sélective des déchets plastiques et améliorer les modalités de cette collecte
- Mettre en place des régimes de responsabilité élargie des producteurs et/ou des systèmes de consigne bien conçus, en concertation avec les secteurs concernés
- Prendre des engagements non contraignants pour soutenir les objectifs de la stratégie, notamment en ce qui concerne l'utilisation de matières plastiques recyclées

Afin de contribuer à **réduire les déchets plastiques et les dépôts sauvages** :

- Sensibiliser l'opinion à la question des dépôts sauvages et envisager l'instauration d'amendes lorsqu'elles n'existent pas déjà ;
- Promouvoir les activités de nettoyage des plages ;
- Intensifier la collecte des déchets, en particulier près des côtes, et renforcer la coordination entre les autorités responsables de la gestion des déchets, de la protection des eaux et du milieu marin
- Intensifier les efforts visant à éradiquer les décharges illégales et non conformes ;
- Conclure des conventions maritimes régionales, afin notamment d'élaborer des plans régionaux de lutte contre les déchets marins
- Envisager la mise en place de régimes de responsabilité élargie des producteurs, en particulier pour encourager la collecte des engins de pêche mis au rebut et le recyclage des matières plastiques utilisées pour les applications agricoles

Afin **d'orienter l'investissement et l'innovation vers des solutions circulaires** :

- Faire un meilleur usage des instruments économiques, plus particulièrement pour accroître le coût de la mise en décharge et de l'incinération et promouvoir le recyclage et la prévention des déchets plastiques
- Avoir davantage recourt aux marchés publics et au financement public pour soutenir la prévention des déchets plastiques et le recyclage des matières plastiques

Afin de tirer parti de **l'action menée au niveau mondial** :

- Prendre part aux discussions menées dans les enceintes internationales en vue d'élaborer une réponse mondiale au problème de l'augmentation des déchets marins
- Prendre des mesures au niveau national pour réduire les rejets de plastique dans l'environnement, éviter les déchets plastiques et accroître le recyclage



Personne à contacter : Damien Périssé, Directeur pour les Affaires Maritimes, CRPM
Email: damien.perisse@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes (FR)
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Bruxelles (BE)
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: Secretariat@crpm.org; Website: www.cpmr.org